

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2022

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.

Séance du 28 janvier 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; Mme GILARDINO Lamia ; M. WITKOWSKI Yves ; M. MORNIEUX Christian ; Mme DEMITRES Rolande ; M. PAILLÉ Florent ; Mme BAILLOT Laetitia ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme GIRERD Huguette ; Mme BOUCHISSE Corinne ; M. BELLEBAULT Cyrille ; Mme CHATILLON Tiphanie.

Absents Excusés : M. DUROCHAT Alexandre (procuration à VALLIN Yvette) M. DONIO Frédéric (procuration à MORNIEUX Christian).

Secrétaire de séance : Mme GILARDINO Lamia.

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.

Mme GILARDINO Lamia se propose pour être secrétaire de séance.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour et précise que le point n°5 est annulé du fait de nouvelles informations sur le sujet. Il sera revu ultérieurement.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 NOVEMBRE 2021.

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier compte-rendu.

Sans aucune remarque, Mme le Maire demande donc d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 19 novembre 2021.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.

2) ETAT DES DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

NOM ENTREPRISE	OBJET	MONTANT TTC
SCIANDRA	Remplacement chaudière restaurant (fourniture et pose)	12 785,16 €
SCIANDRA	Remplacement compteur gaz Daugan (fourniture et pose)	561,00 €
SCIANDRA	Pack WC logement au-dessus école (fourniture)	240,00 €
SCIANDRA	Meuble sous évier logement école (fourniture et pose)	385,00 €
SCIANDRA	Ballon pour eau chaude restaurant (fournitures et pose)	3 682,98 €
BUGEYMAT	Chenaux église (fournitures)	243,05 €
BUGEYMAT	Matériaux pour local Croix Rouge (fournitures)	497,65 €
BURDINAT	Divers travaux électrique logement école (fournitures et pose)	803,55 €
BURDINAT	Interrupteur sectionneur logement école (fournitures et pose)	208,80 €

M. Christian MORNIEUX demande des précisions sur les travaux au restaurant.

Mme le Maire explique que la chaudière qui remplacera l'ancienne ne fait pas chauffe-eau. Il convenait donc de rajouter un ballon d'eau chaude pour la location de ce bâtiment au fromager BELLAIT.

3) VENTE DU BUS SCOLAIRE.

Affaire n°1/2022

Mme le Maire explique que le bus scolaire n'est plus en circulation depuis juillet 2020.

Il est donc proposé de le vendre en l'état (sans réparations, passage aux Mines, ...)

C'est un véhicule de 22 places classé « transport en commun ».

Nous avons eu une première offre d'achat à 3 000 €.

M. Christian MORNIEUX demande si une estimation a été faite.

M. Yves WITKOWSKI précise qu'il a fait des comparatifs et qu'il l'estime à 3 000 €.

Ce véhicule est classé en critère 3, ce qui fait qu'il est interdit en ville, avec un passage obligatoire aux Mines tous les 6 mois (coût environ 600€).

Mme Corinne BOUCHISSE demande si un contrôle technique doit être fait tous les deux ans.

M. Yves WITKOWSKI répond que le passage aux Mines tous les 6 mois remplace le contrôle technique.

Mme le Maire demande aux membres du conseil leur accord de principe pour vendre le bus scolaire au plus offrant.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.

4) VENTE DU MATERIEL MUNICIPAL USAGE ET ACHAT DE NEUF OU OCCASION

Affaire n° 2/2022

Mme le Maire explique que la commune possède du matériel en panne. Après en avoir discuté avec les employés communaux, il est proposé de vendre ce qui ne sert plus afin de racheter du matériel plus récent ou neuf.

Matériel proposé à la vente : deux tracteurs, une épareuse et un tracteur tondeuse.

Les employés communaux auraient besoin d'un nouveau tracteur tondeuse avec bras de levage, d'une nouvelle épareuse et d'un tracteur de taille moyenne qui permettrait de passer dans toutes les rues de la commune pour l'arrosage ou le déneigement.

Après l'achat de ce dernier, il sera envisagé de vendre le gros tracteur qui n'est plus adapté au déneigement des rues et en prendre un deuxième plus petit.

Mme Huguette GIRERD demande de quand date l'achat ce gros tracteur.

Il lui est répondu qu'il date de 2009 pour répondre à un besoin pour le déneigement à l'époque. Il est précisé qu'à ce moment, il y avait deux petits tracteurs pour faire les plus petites rues de la commune. Il a été acheté avec la vente d'une maison Route d'Hauteville.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver la vente du matériel mentionné ci-dessus.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.

5) MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Ce point sera revu lors d'un prochain conseil municipal

6) REEMPLACEMENT DES TOILETTES PUBLIQUES

Affaire n° 3/2022

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que les toilettes publiques près de la gendarmerie sont anciennes et très entartées. Elles possèdent un système d'auto-nettoyage permanent qui consomme beaucoup d'eau.

De plus, celles-ci sont semi-enterrées donc non accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Des devis ont donc été demandés pour les remplacer par un bloc sanitaire à poser comprenant un WC (aux normes), un lavabo et un petit radiateur. Il restera encore à la charge de la commune le raccordement à l'eau et l'assainissement et la démolition du bâtiment actuel.

Mme le Maire énumère les devis des entreprises :

- Mobilier Urbain Beaujolais : 24 204 € / 25 992€ / 31 944 € (manuel, semi-automatique, automatique – cloisons épaisses)
- MPS : 35 880 € (cloisons épaisses)
- Rabotin : 13 326 €
- BTP MAT à St Priest : 7 524 €
- Bung'Eco Sarl à Aubignas : 7 524 €
- Sebach : 4 500 € hors transport (toilettes de chantier en plastique, ce qui posera un problème de gel l'hiver)

Après comparaison, il est proposé de prendre l'entreprise BTP MAT de St Priest qui est plus proche de notre commune avec un délai de 8 semaines.

L'entreprise Genc a fait un devis de 4494€ pour la démolition du bâtiment.

Mme le Maire précise qu'étant donné son emplacement, il faudra certainement prévoir de refaire la clôture afin que la gendarmerie ne soit pas accessible par ce côté.

Mme Tiphonie CHATILLON demande si un autre devis a été demandé pour la démolition.

Mme le Maire précise qu'il s'agit du seul devis mais qu'il est tout à fait possible d'en demander un autre.

Mme Corine BOUCHISSE demande si un autre emplacement a été étudié pour la mise en place de toilettes publiques. Elle propose le sanitaire dans le deuxième garage au niveau de la résidence Rue des Pelands.

Mme le Maire explique que ce garage sera mis à disposition de l'association de la Croix Rouge qui a besoin d'un local avec un point d'eau et des toilettes.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver le choix de l'entreprise BTP MAT pour l'achat du bloc sanitaire.

Vote : 3 Abstentions (Corinne BOUCHISSE/Florent PAILLE/Rolande DEMITRES) - 12 Pour

Mme Rolande DEMITRES souhaite préciser qu'il est difficile de décider sans savoir le montant final de ces travaux (achat du bloc sanitaire et démolition) et demande s'il y a une urgence dans ces travaux.

M. Yves WITKOWSKI ajoute qu'il est utile d'avoir des toilettes publiques notamment pour le marché du dimanche et les différentes manifestations qui se font sur la commune.

M. Jean-Claude MERINI demande quelle est la consommation actuelle des toilettes publiques.

Mme le Maire répond que cette information a été demandée à l'employé communal qui a constaté une consommation de 83m³ en 4 jours.

Mme Laetitia BAILLOT demande si des toilettes sèches ont été envisagées.

M. Yves WITKOWSKI explique que cette solution implique un entretien particulier qui incomberait aux employés communaux.

7) DEMOLITION DE LA MAISON EN RUINE 179 ROUTE DE LYON + PROJET EN REFLEXION

Affaire n°4/2022

Mme le Maire explique que ce projet de démolition de cette maison en ruine a enfin été accepté par l'Architecte des Bâtiments de France sous certaines conditions.

Tout d'abord, il sera interdit d'y faire un parking.

Eventuellement créer un square mais pas d'enrobé, il sera préconisé de la pelouse ou du gravier.

Il est proposé de démolir cette bâtisse tout en gardant le fenestron et la pierre qui possèdent un historique et de les exposer dans le futur projet avec un écriteau expliquant leur particularité.

Mme le Maire indique que la commission travaux va se pencher sur ce projet en se mettant en relation avec le CAUE. Tout conseiller ayant une idée à proposer sera le bienvenu.

Un spécialiste de la démolition sera cherché pour éviter tout problème avec le bâtiment mitoyen. Et voir si des renforts devront se faire et s'il faudra crépir le côté apparent.

M. Christian MORNIEUX demande si les propriétaires mitoyens seront prévenus car ils envisageraient de créer une ouverture.

Mme le Maire précise qu'il serait souhaitable de faire venir un huissier pour constater l'état des bâtiments autour pour justement éviter tout problème.

M. Cyrille BELLEBAULT a cru comprendre qu'il y aurait un problème mineur avec une des voisines sur un bout de terrain dont elle souhaiterait garder l'utilisation sur un mètre.

M. Christian MORNIEUX répond qu'il s'agit des propriétaires actuels mitoyens qui entretiennent le terrain attenant à la maison à démolir depuis plus de trente ans. De ce fait ils auraient le droit de garder une partie dudit terrain.

Mme le Maire explique qu'il s'agit d'un petit jardin derrière le bâtiment. Après s'être renseigné, il semblerait que c'est la personne qui paie les impôts de la maison qui en est propriétaire, donc, dans ce cas, la commune. De plus, il faudrait que les personnes puissent prouver qu'elles entretiennent le terrain depuis plus de trente ans pour pouvoir revendiquer.

Mme Rolande DEMITRES indique que l'Agence Départementale d'Ingénierie a un service de juristes qui pourra répondre à ce problème.

Il est pris note de cette aide juridique possible.

Mme le Maire précise également que des matériaux issus de la démolition comme des pierres, de vieilles huisseries ou autres, peuvent avoir une valeur marchande, qui pourra venir en déduction du coût de la démolition.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la démolition de ce bâtiment.

Vote : 15 Pour – voté à l’unanimité

8) INSTALLATION D’UN ABRI BUS AU MURAT

Affaire n°5/2022

Mme le Maire explique que les élèves du collège attendent le bus en face de l’entrée haute du Murat, dans un petit renforcement de la route. Cet arrêt est dangereux et son accès l’est également pour les élèves venant de La Craz, le long de la Départementale.

La Région souhaite installer un abribus qu’elle fournira.

Reste à la charge de la commune le socle béton pour le poser. Reste à déterminer si ces travaux seront faits par les employés communaux ou par une entreprise. Des devis seront demandés.

En même temps, il serait envisagé de créer un accès (rampe ou escalier) entre l’abri et la Rue de la Craz dans la butte située derrière le renforcement.

Mme Tiphonie CHATILLON demande si l’accord du propriétaire a déjà été donné.

Mme le Maire explique qu’il n’y a pas d’information sur le propriétaire de cette parcelle qui serait un bien sans maître.

Mme Tiphonie CHATILLON demande si une signalisation est prévue pour indiquer cet arrêt.

Ce sujet sera à revoir pour définir quel genre de signalisation.

Mme le Maire demande de valider l’installation de cet abri bus au Murat.

Vote : 15 Pour – voté à l’unanimité

9) DEVENIR DES ALGECO

Affaire n°6/2022

Madame le Maire rappelle que des algecos ont été prêtés par le Département pour la durée des travaux de l’école.

Les élèves étant retournés dans le bâtiment principal, les algecos ont été déposés sur le parking de l’école.

Elle précise que Jean-Yves HEDON, conseiller départemental du canton de Belley, a confirmé que la commune pouvait les conserver et en devenir propriétaire.

Il est donc envisagé de déplacer les neuf modules comme suit :

- 4 modules près de la Station d’épuration (STEP) pour la société de chasse

- 5 modules (entre 80 et 90 m²) dans la cour de la gare qui pourraient être utilisés par l’association La Préfecture qui, en plus de leur activité culturelle, souhaite créer une conserverie. Cependant, elle doit démarrer son projet très rapidement pour ne pas perdre ses subventions mais ne trouve pas de local.

Des devis seront demandés pour transporter ces modules aux endroits choisis tout en sachant qu’ils ne pourront pas être déplacés plusieurs fois. De plus, il faut penser qu’il

faudra raccorder ce bâtiment à l'eau, l'assainissement et l'électricité s'il est choisi d'y installer cette association.

Mme le Maire demande donc l'avis de chacun sur ces emplacements.

Mme Rolande DEMITRES demande si le service urbanisme autorisera l'installation d'algecos dans la cour de la gare.

De plus, elle précise que la commission Sport et Jeunesse s'est penchée sur le fait d'utiliser les algécos notamment pour le local des jeunes mais le sujet n'est qu'au début des discussions et il est difficile de donner plus d'information pour l'instant.

Mme Tiphonie CHATILLON indique que les vestiaires du stade pourraient servir aux associations.

Mme Huguette GIRERD indique qu'elle serait d'avis de garder les autres algécos pour les jeunes.

Il est donc proposé de voter en deux temps sur le sujet :

- le déplacement de quatre modules pour la société de chasse vers la STEP
- l'utilisation et le déplacement des cinq autres modules sera vu ultérieurement.

Mme le Maire demande donc de se prononcer sur le déplacement de quatre modules pour la chasse vers la STEP.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité

10) ACHAT DE 4 MOBIL-HOMES A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BUGEY SUD

Affaire n°7/2022

Mme le Maire explique que la Communauté de Communes Bugey Sud souhaite débarrasser le camping du lac et vend donc les quatre mobil-homes installés sur le site (deux bungalows de 26m² et deux autres de 31m²).

Elle a déjà reçu une offre d'un autre camping pour en racheter deux à 1 500 € l'unité.

La commune de Virieu le Grand serait éventuellement intéressée pour racheter les quatre afin d'y installer ses associations.

En premier lieu, il était envisagé de les mettre sur le parking de l'école, à la place des algécos. Toutefois, il a été remarqué que, depuis qu'il n'y a plus de bus scolaire, il y a besoin de plus de places de parking.

De plus, la future micro crèche générera également des voitures en plus qui devront se garer.

Il est donc proposé d'installer les mobil-homes sur le terrain attenant et non sur le parking. En tout état de cause, l'eau, l'électricité et les égouts sont à proximité pour le raccordement.

M. Christian MORNIEUX et Rolande DEMITRES demandent si le service urbanisme autorisera l'installation de ce genre de bâtiment au centre du village (périmètre des Bâtiments de France).

Mme le Maire explique qu'elle attendait de voir ce qui ressortait du conseil avant de demander l'avis du service ADS autant pour les mobil home que pour les algécos.

Mme le Maire propose que ces mobil-homes soient attribués aux associations qui sont dans la maison des sociétés : Brass at home, Sou des écoles, Avicale et une association de loisirs créatifs qui doit se créer prochainement.

Mme le Maire propose de faire une offre à 4 800 € les quatre mobil-homes.

A ce prix, il faudra ajouter le coût du transport depuis le lac jusqu'au lieu choisi.

Mme Tiphonie CHATILLON suggère, au cas où le service urbanisme refuserait de leur implantation vers l'école, de les installer sur le terrain derrière le judo.

Toutefois à vérifier que la source qui déborde là-bas, ne poserait pas de problème.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal d'accepter de faire une offre à la Communauté de Communes de Bugey Sud pour l'achat des quatre mobil-homes pour un montant de 4 800€.

Vote : 1 Contre (Frédéric DONIO) - 14 Pour

11) VENTE DE LA MAISON DES SOCIETES

Affaire n°8/2022

Mme le Maire explique au conseil que la maison des sociétés est un très vieux bâtiment en pierre au centre du village. Il abrite quelques associations : Brass at Home, Avicale, Le Sou des Ecoles, Sous les Lauzes et la chorale.

Nous prévoyons de reloger les associations dans les mobil-homes rachetés à la Communauté de Communes Bugey Sud.

La Croix Rouge déménageant dans le deuxième garage à la Résidence, il serait envisagé d'installer Sous les lauzes et les anciens combattants dans leur ancien local.

De ce fait, il est proposé de mettre en vente le bâtiment de la maison des sociétés.

Mme le Maire précise que les parties qui vont être vendues restent à définir.

Mme le Maire précise que, pour l'instant, il n'y a pas de solution pour la chorale.

Mme Tiphonie CHATILLON propose de les mettre dans la salle des fêtes avec l'harmonie.

Mme Huguette GIRERD précise que, bien que la chorale soit en sommeil pour l'instant, ses membres comptent la relancer sous peu.

Mme Rolande DEMITRES explique que l'expérience pousserait à vendre l'ensemble et non une partie seulement.

Mme le Maire prend note de leur remarque.

M. Christian MORNIEUX rappelle que la Mairie possède un terrain derrière, ce qui est une plus-value pour l'investisseur. Il pose ensuite la question d'un local pour le tennis.

M. Yves WITKOWSKI répond qu'il est possible de leur mettre à disposition un local dans les vestiaires du stade.

Mme le Maire demande l'autorisation de mettre ce bâtiment à la vente.

Vote : 1 Abstention (Alexandre DUROCHAT) - 14 Pour

12) CITY STADE

Affaire n°9/2022

Mme le Maire explique que le comité Sport et jeunesse discute d'un city stade ou terrain multisports qui pourrait se situer soit au stade, soit sur le terrain près de l'école.

Chacun de ses emplacements a des avantages et des inconvénients.

Mme Rolande DEMITRES indique que les professionnels que la commission a rencontrés pour ce projet ont préféré le site de l'école car d'expérience ceux installés à l'extérieur du village ne fonctionnent pas.

De plus, il a été constaté que le terrain au stade est dégradé (bris de verres, cannettes...). Il est également à noter que les parents n'autoriseront pas leurs jeunes enfants à aller seuls au stade.

M. Yves WITKOWSKI répond qu'il est gêné par l'emplacement près de l'école car la vente de ce terrain constructible rapporterait à la Mairie.

Mme Rolande DEMITRES rassure sur le fait qu'il y aurait assez de place pour faire un city stade et un EPHAD ou autre.

Mme Laetitia BOUVIER demande si nous pourrions avoir des subventions pour le city stade.

Mme Rolande DEMITRES répond qu'il y a dix organismes à solliciter dont quatre ou cinq que nous sommes réellement susceptibles d'avoir. Dans tous les cas, il restera à la charge de la commune une partie du financement.

Elle explique que ce soir il est demandé de se prononcer sur l'emplacement du futur projet afin de monter le dossier en fonction. C'est ce dossier qui permettra de faire les demandes de subventions mais que la commune ne s'engage en rien et qu'il pourra être réajusté.

Mme Tiphonie CHATILLON demande ce qu'il est prévu dans ce city stade.

Mme Rolande DEMITRES répond qu'il y a plusieurs possibilités qu'il faudra définir ultérieurement, mais qu'il sera possible de mettre un terrain de hand ou de basket, une piste d'athlétisme, etc...

La taille minimum est de 26 m x 14 m mais le mieux serait celui de 36 m x 18 m.

Mme Laetitia BOUVIER demande le prix moyen de ce projet.

Mme Rolande DEMITRES répond qu'il est de 30 000€ HT pour le city stade et autant pour la plateforme (terrassement) qui correspond au terrassement et à l'enrobé. Ce qui fait un total de 60 000€ HT.

M. Cyrille BELLEBAULT précise que le comité Sport et jeunesse préfère l'emplacement près de l'école car il y a la proximité de l'école.

M. Christian MORNIEUX demande si le Clos Montfalcon a été envisagé.

Mme Rolande DEMITRES précise qu'il faut penser à l'accès des camions sur le lieu choisi et que le site du stade amènerait peut-être un surcoût à ce niveau.

Mme Laetitia BOUVIER suggère que le clos Montfalcon impliquerait plus de travaux pour ce genre de projet et qu'il serait plus adapté de le garder pour les manifestations locales.

Mme Rolande DEMITRES explique qu'il ne faudrait pas oublier la réfection des terrains de tennis si le lieu choisi est près de l'école. Et que les demandes de subventions peuvent être faites pour la globalité.

M. Yves WITKOWSKI précise que le comité travaux réfléchit à long terme sur le clos Montfalcon.

Il faudra tout de même voir sur place l'emplacement à côté de l'école pour vérifier que tous les projets pourront se faire.

Mme le Maire demande de se prononcer sur l'emplacement du city stade vers l'école, sous réserve de vérification du terrain disponible pour ce projet.

Vote : 1 Abstention (Alexandre DUROCHAT) - 14 Pour

13) ADHESION DE LA COMMUNE DE GROSLEE ST BENOIT AU SERVICE ADS

Affaire n°10/2022

Mme le Maire explique que suite au départ fin 2021 de l'agent de la commune qui instruisait les demandes d'autorisations d'urbanisme, la commune de Groslée-Saint-Benoit a fait parvenir une demande d'adhésion au service mutualisé à compter du 01/01/2022. Il s'agit de la dernière commune de la Communauté de Communes Bugey Sud compétente pour l'instruction des autorisations d'urbanisme qui n'était pas encore adhérente au service mutualisé (les dix autres communes restantes n'ont pas de document d'urbanisme et relèvent de la compétence du Préfet pour l'instruction de leurs actes).

L'adhésion de cette commune a reçu un avis favorable de l'assemblée générale du 07 décembre 2021.

Il faut en plus l'accord de chaque commune via une délibération du conseil municipal.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider cette adhésion.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité

14) PAIEMENT DES CHEQUES CADEAUX POUR LES ANCIENS

Affaire n°11/2022

Mme le Maire rappelle que le repas des anciens ne pouvant avoir lieu en raison de la situation sanitaire, il a été décidé, après débat sur diverses solutions de remplacement, d'offrir aux personnes de la commune âgées de 70 ans et plus en 2021, deux chèques cadeaux de 10€ et 15€ valables auprès des commerçants du village ainsi que dans deux restaurants proches : Le Sérán à Artemare et le restaurant Plottin à Pugieu.

Pour payer les factures afférentes, le centre des finances publiques demande de joindre une délibération.

Mme Corinne BOUCHISSE aimerait connaître le montant global de ces dépenses par rapport aux autres années.

Mme le Maire répond que 25 € pour 162 bénéficiaires cela fait 4 050 €.

Mme Corinne BOUCHISSE déclare que le montant est beaucoup plus élevé que précédemment.

Le coût de la boîte distribuée par la précédente mandature était de 20€ pour 120 bénéficiaires soit 2400€.

Mme Corinne BOUCHISSE fait remarquer que l'on a doublé par rapport aux autres années et signale que lors des années pré covid, tout le monde n'était pas au repas, ce qui réduisait le coût autour de 1500 - 2000€.

N.B : il n'y a pas eu une augmentation de la population de plus de 70 ans mais un choix de faire un cadeau par personne plutôt qu'un cadeau par foyer.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider les chèques cadeaux de 25 € pour les personnes âgées de 70 ans et plus en 2021.

Vote : 1 Abstention (Corinne BOUCHISSE) - 14 Pour

15) REGLEMENT DU MARCHE ET DROIT DE PLACE

Affaire n°12/2022

Mme le Maire explique que l'équipe municipale précédente a remis en place un marché hebdomadaire sur la place du village. Installés sur le domaine public, la commune a l'obligation légale de faire payer un droit de place aux exposants (gratuité interdite). La commune est donc tenue de se conformer à la législation mais elle souhaite aussi conserver les quelques exposants présents, voire en accueillir de nouveaux. Il est donc proposé d'appliquer un tarif dégressif selon la durée de contrat choisi par l'exposant.

Occasionnel : 2 euros, Mois : 6 euros, Trimestre : 15 euros, Semestre : 23 euros, Année : 30 euros.

Camion vente occasionnel (outillage) : 30 euros.

C'est aussi l'occasion de réécrire le règlement du marché avec les dernières évolutions légales.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs de droit de place à partir du 1^{er} février 2022 ainsi que le nouveau règlement du marché.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité

16) SUBVENTION A LA NOUVELLE ASSOCIATION TENNIS

Affaire n°13/2022

Mme le Maire explique que l'association du tennis, présidée par Yves WITKOWSKI, est en cours de reprise par Clément SURGERE.

Il souhaite une subvention de démarrage de 300€, notamment pour payer l'assurance.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider cette subvention.

Vote : 1 Abstention (Yves WITKOWSKI) - 14 Pour

17) QUESTIONS ET INFORMATIONS

➤ Illiwap ou Panneau Pocket

Affaire n°14/2022

Mme le Maire donne la parole à M. Cyrille BELLEBAULT en charge de ce dossier.

M Cyrille BELLEBAULT explique qu'il s'agit d'une application mobile pour diffuser les informations de la mairie. Il précise qu'il y a un coût annuel de 295€ HT pour la mairie. Il précise qu'il n'y a pas de traçage des utilisateurs.

Panneau Pocket est assez limité, mais a l'avantage d'être utilisé par la gendarmerie. Toutefois, les informations de la gendarmerie pourront être diffusées sur Illiwap et Facebook par la Commission communication.

Mme Laetitia BOUVIER demande s'il est possible de sélectionner les informations qui nous intéressent.

M. Cyrille BELLEBAULT répond que c'est l'intérêt de l'application qui pourra être évolutive. La mairie choisit au début la simplicité puis verra en fonction de l'évolution des besoins.

De plus, cette application est gratuite pour les citoyens.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider le choix de l'application Illiwap

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité

➤ Communauté de Communes Bugey Sud Voirie

Mme le Maire explique avoir rencontré M. FOUILLANT de la Communauté de Communes Bugey Sud en charge de la voirie.

Il n'y a pas de problème criant à Virieu. La prochaine rue qui sera refaite par l'intercommunalité sera probablement l'avenue de la gare.

Nous devons recenser ce que nous souhaitons et lui en faire part, notamment en termes de marquage au sol. La CCBS prend en charge les places de stationnement le long des routes communales ; le marquage sur les places reste à la charge de la commune.

Lors de la réfection de l'avenue de la gare, pourrait être inclus le tracé de la dizaine de places de stationnement sur la place du Monument.

Il a été également évoqué le sujet des miroirs rétros qui peuvent être fournis par la CCBS, même sur route départementale pour sortie d'une route communale. Les employés municipaux se chargent de la pose.

Il a aussi été évoqué la sortie basse de La Craz sur la D105, la sortie de la rue des Ecoles et de la rue du Coter sur la route d'Hauteville et le remplacement des panneaux du cimetière et de l'atelier municipal de qualité médiocre.

M Cyrille BELLEBAULT signale qu'il en faudrait un aussi au niveau du rétrécissement de la route d'Hauteville pour permettre de laisser la priorité à ceux qui monte.

Mme le Maire explique que M. FOUILLANT souhaite que nous recensons nos besoins sur la commune.

Mme Rolande DEMITRES demande s'il y a un miroir pour la sortie du chemin de Brens.

M Jean-Claude MERINI répond que oui, mais que les agents départementaux chargés de l'entretien des routes l'abime régulièrement.

➤ **Radar pédagogique**

Affaire n°15/2022

Mme le Maire explique que le radar pédagogique acheté par l'équipe municipale précédente est inutilisé depuis des mois.

Il est proposé soit d'essayer de le vendre, soit de le poser quelque part pour faire ralentir les automobilistes.

Mme Rolande DEMITRES demande son fonctionnement.

Mme le Maire explique qu'il fonctionne avec deux batteries permettant une rotation, deux étant en charge pendant que 2 autres sont en fonction sur le radar.

M. Cyrille BELLEBAULT demande s'il est utile et pense qu'il n'a pas été utile lors de son court passage route de Lyon.

Mme le Maire lui répond que l'on sait que les gens passent vite mais qu'il incite à lever le pied pour faire passer le radar au vert.

Mme Laetitia BAILLOT demande s'il existe un secteur plus accidentogène.

M. Yves WITKOWSKI répond négativement. Il rappelle que le radar n'est pas punitif.

M. Cyrille BELLEBAULT explique qu'à part la collecte des données de vitesse, cela ne sert pas spécialement.

Mme Tiphonie CHATILLON indique qu'après constat de vitesses trop élevées, il ne se passe rien et plaide donc pour la vente.

Mme le Maire dit qu'il est utile si les gens jouent le jeu.

L'assemblée semblant encline à s'en défaire, Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente de ce radar.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité

➤ **Centre de vaccination éphémère**

Mme le Maire explique que la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Bugey Sud, en partenariat avec le centre hospitalier, propose aux communes qui le souhaitent d'ouvrir des centres de vaccination éphémères. Nous envisageons de proposer la salle des fêtes. Au vu des retours, les mairies de St Martin de Bavel, Cuzieu, Artemare et Ceyzerieu ont été consultées. Seul Cuzieu a répondu.

De plus, il y a une demande de tests et pas seulement de vaccination.

Un rendez-vous a été pris avec l'organisatrice pour répondre aux questions.

Cela implique de chauffer la salle des fêtes, de la nettoyer avant et après. Normalement, ils ne font pas vaccination et test au même endroit pour éviter les croisements entre gens supposés positifs et les personnes souhaitant se faire vacciner. La CPTS fournit le matériel et contacte le personnel médical local. Ceyzerieu a accepté la proposition de la CPTS.

Mme le Maire se demande s'il y a de réels besoins à ce jour.

M. Cyrille BELLEBAULT demande sur combien de temps le centre serait ouvert.

Mme le Maire répond que ce serait pour une demi-journée.

Mme Rolande DEMITRES regrette qu'il n'y ait pas d'enquête de population.

➤ **Mutuelle communale**

Mme le Maire explique qu'une convention a été signée il y a quelques années avec MUTUALP qui propose différents niveaux de mutuelles santé. Un représentant de la mutuelle tient une permanence en mairie une fois par an. La date a été fixée au 18 février. M. FALCONNET recevra les gens sur rendez-vous. Il a fourni des flyers qui sont distribués avec le bulletin.

➤ **Nettoyage de printemps**

Mme le Maire explique que la CCBS offre de nous accompagner dans la journée « Nettoyage de printemps » en fournissant des gants et des sacs. Elle propose de la fixer au samedi 26 mars 2022. Cette date a été actée et un article paraîtra dans le bulletin pour motiver la population. Pour le nombre, 25 à 30 personnes semble réaliste.

M Cyrille BELLEBAULT demande s'il y a un référent pour gérer les gants et les sacs. Et si la commission fleurissement peut gérer cela afin que les gens puissent avoir un visage pour s'impliquer.

Mme Lamia GILARDINO se propose de gérer cette partie.

Mme le Maire dit que l'on peut voir par quartier avec des référents.

M. Cyrille BELLEBAULT estime que cela permettrait aux différentes commissions de se croiser.

➤ **Conventions ONF**

Affaire n°16/2022

Mme le Maire explique que deux conventions doivent être signées avec l'ONF pour vente de bois pour des montants approximatifs à percevoir de 18 000 € pour l'une et 15 000 € pour l'autre (le cubage exact sera recalculé après abattage).

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal l'accord pour signer ces conventions.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité

➤ **Comités**

Mme le Maire rappelle que nous avons créé sept comités qui travaillent tous en parallèle sur leurs sujets. Les comités ne sont pas décisionnaires et font des propositions au conseil municipal. Malgré les subventions qui vont parfois jusqu'à 70 ou 80% sur certains sujets, il reste toujours une part à charge de la mairie et qu'il ne sera pas possible de tout faire en même temps. Il faudra probablement définir des priorités et reporter certains projets.

➤ **Hausse d'impôts**

Mme le Maire explique que son prédécesseur, Alexandre BOUSCAUD, avait demandé un audit des comptes de son prédécesseur Georges GERIN.

Les conclusions du rapport sont plutôt bonnes. Toutefois, en parcourant ce rapport, il s'avère que la commune est plutôt dans le bas de la fourchette en ce qui concerne les impôts.

Suite à une rencontre avec le conseiller aux décideurs locaux de la trésorerie, la Capacité d'Auto – Financement (CAF) de la commune est faible sur la base des chiffres à fin 2020. Il est donc d'avis qu'il vaut mieux appliquer une hausse d'impôts faible mais régulière plutôt que de ne pas augmenter les impôts pendant plusieurs années, au risque de dégrader les comptes, puis de les augmenter significativement ensuite pour rattraper.

Il valide donc le fait d'augmenter un peu les impôts en 2022.

Mme Huguette GIRERD demande de combien serait cette augmentation.

Mme le Maire répond qu'elle ne sait pas encore et que c'est un sujet à étudier pour le vote du budget.

➤ Lac

Mme le Maire explique qu'elle a eu une visioconférence avec les responsables du lac à la CCBS et le lac n'est pas à vendre !

Le point noir du lac de Virieu est l'assainissement.

La CCBS a fait une étude en 2017, reprise en 2019, avec deux scénarios : une station d'épuration sur site ou refoulement sur la STEP (Station d'épuration) de VIRIEU.

Chaque scénario a des avantages et des inconvénients. Le premier a plus d'inconvénients et coûte plus cher que le deuxième. La station de Virieu est quasiment au maximum de ces possibilités.

Chaque année, la CCBS essaie d'améliorer le site du lac.

Pour la baignade, elle regarde les sujets suivants :

- Sanitaires corrects
- Douche
- Jeux d'enfants
- Ponton dédié à la baignade car ils vont démolir le hangar à bateau
- Traitement des eaux pluviales qui ravinent la plage quand il pleut beaucoup
- Sensibilisation au milieu aquatique, faune, flore, ...

Il y a quelques soucis de cohabitation entre baigneurs et pêcheurs....

Pour la pêche, il y a actuellement deux associations :

- La pêche à la mouche d'octobre à avril qui a une convention jusqu'en avril 2022 : les gens vieillissent et ne savent pas trop s'ils vont continuer (pêche à la mouche en lac ??? d'habitude en rivière et truites « sauvages »)
- La Roselière, pêche traditionnelle, de mai à septembre, qui ne reprendra pas son activité cette année.

Au lieu d'empoissonner pour pêcher les poissons le lendemain, la CCBS aimerait trouver une nouvelle structure avec un CDC (cahier des charges) plus resserré, plus naturel.

Pour la restauration, depuis deux ans, c'est Temporel (restaurant à Belley) qui fait la restauration en food truck au lac en été. Le retour n'est pas très bon.

Il n'y a plus de structure, seulement une terrasse couverte.

La CCBS fait un appel en février, elle aimerait trouver quelqu'un de bien qui anime un peu le site et qui soit meilleur sur la restauration...

Si vous connaissez quelqu'un de bien pour un food truck ou avez une idée pour la structure...

La CCBS veut replanter un herbier aquatique pour la biodiversité au fond du lac avec un volet pédagogique sur les zones humides, elle regarde les sentiers, boucle autour des lacs... Y a-t-il d'autres sentiers à partir de la boucle.

La CCBS envisage de lancer un appel à projets fin du premier semestre 2022.

Le camping 2 étoiles ne correspond plus à la demande, il faudrait un camping 3 ou 4 étoiles avec de gros investissements ; avec les problèmes d'assainissement, c'est une enveloppe en centaines de milliers d'euros, voire un million !

Mme Laetitia BAILLOT exprime qu'avec les nuisances du train un camping 3 ou 4 étoiles n'a que peu de sens.

Mme le Maire exprime qu'ils ne veulent plus d'un camping en tente. Et que la CCBS verrait plutôt une zone loisirs (accrobranche, jeux, ...) qui manque dans la région, avec des toilettes sèches.

Il y a aussi un problème de parking, lorsqu'il y a affluence, les gens se garent mal sur les parkings à défaut de places tracées, puis se garent le long de la départementale où la vitesse est élevée (70km/h non respecté).

Mme Huguette GIRERD demande si l'avis du conseil sera demandé sur le projet.

Mme Rolande DEMITRES rappelle que la commune n'a plus de droit sur le lac et que la voix du Maire vaut autant que la voix de tous les autres Maires de la CCBS sur le lac.

Mme le Maire a exprimé à la CCBS qu'il faudrait un chemin mode doux (à pied, à vélo, ...) entre Virieu et le lac.

Mme Laetitia BAILLOT signifie que les anciens rails du vélo rail vont être enlevés avec l'idée de faire une voie cyclable.

Que ce soit pour la zone loisirs, le parking, le chemin mode doux, la CCBS va regarder de près pour connaître tous les propriétaires des alentours si besoin éventuel d'acheter.

➤ **Eclairage public**

Mme le Maire explique que l'extinction des rues est en projet. Et lors d'une discussion sur les problèmes au stade avec la gendarmerie, il a été signifié que l'extinction des rues faisait baisser la délinquance.

➤ **Chats errants**

Mme Laetitia BAILLOT souhaite parler des colonies de chats sur la commune, car il s'agit d'un problème récurrent. Or la commune n'a aucun accord avec une fourrière depuis 2019.

Mme Rolande DEMITRES exprime son étonnement et cite l'association des Chats Errants du Bugey qui a été reçu en Mairie. Et qu'il y a des subventions pour la stérilisation des chats errants.

➤ **Bibliothèque**

Mme Tiphonie CHATILLON a rencontré Mme Sérafini qui aimerait savoir si elle pourrait avoir un panneau indiquant la bibliothèque comme il était prévu sous l'ancienne mandature.

Mme le Maire exprime qu'il s'agit d'un sujet en rapport avec la signalisation et qu'il manque en effet un panneau indiquant le lieu de la bibliothèque.

➤ **Astreinte**

Mme Corinne BOUCHISSE explique avoir été sollicitée lors de la fermeture de la Mairie et elle aimerait savoir s'il y a un numéro d'astreinte.

Mme le Maire répond que oui et qu'il est affiché sur la porte de la Mairie.

➤ **Salle des fêtes**

Mme Tiphonie CHATILLON explique que la salle des fêtes va être louée, elle aimerait savoir si une solution est envisagée pour le ménage car l'Harmonie laisse les lieux sales.

Mme Laetitia BOUVIER explique que l'agent d'entretien ira nettoyer ce mercredi puisque la salle sera louée le vendredi suivant. Toutefois, il est prévu de voir l'association pour que la salle soit propre après chaque utilisation.

Mme Tiphonie CHATILLON dit que ce n'est pas à la mairie de payer pour ce nettoyage.

➤ **Expulsion**

Mme Huguette GIRERD demande des nouvelles du dossier d'expulsion de Mme MIDY.

Mme le Maire explique être allée au tribunal, que la personne expulsable ne s'est pas déplacée et que la décision du tribunal est mise en délibéré au 21 février.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22h35.